



FLINVEST

COMPTE RENDU D INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, la société Flinvest présente ci-après son « **Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation** » pour l'exercice 2018. En effet, ces derniers ont été supérieurs à 500.000 euros sur la période concernée.

CONTEXTE

La société Flinvest sélectionne les prestataires en charge de l'exécution des ordres pour le compte des portefeuilles qu'elle gère conformément à sa politique de Best Execution / Best Selection et en fonction d'une procédure spécifique « Sélection et évaluation des intermédiaires » qui définit les critères retenus.

Outre le contrôle permanent assuré au fil de l'eau par la Société de Gestion, la société Flinvest met en place une fois par an un comité visant à faire une synthèse de la qualité des prestations de ces intermédiaires. Ce comité applique la procédure « Sélection et évaluation des intermédiaires », définissant essentiellement des critères qualitatifs ainsi que la politique de conflit d'intérêt de la société.

Chaque intermédiaire est ainsi noté par le Comité annuel et si l'un d'entre eux ne respecte pas les exigences qualitatives attendues par la société Flinvest, l'intermédiaire concerné peut être sorti de la sélection.

Ce dispositif de contrôle permet un suivi régulier et rigoureux des prestations réalisées pour la société Flinvest. Il permet de s'assurer, notamment, du respect de l'engagement à la meilleure exécution pris par les intermédiaires sélectionnés.

CHIFFRES

Au cours de l'exercice 2018, les frais d'intermédiation ont représenté 531 Keuros.

Ils concernent très majoritairement le fonds *Entrepreneurs* (506 Keuros), et, dans une moindre mesure, le fonds *Flinvest Diversifié*.

Ils ont été versés à 11 intermédiaires et la part individuelle de chacun de ces intermédiaires est située entre 1.10% et 12,76% de l'ensemble des frais d'intermédiation.

Ils ont permis de rémunérer les services « d'exécution d'ordres pour compte de tiers » et « d'aide à la décision d'investissement ». De plus, Flinvest a recours au système de « commission partagée ».

La partie des frais d'investissement consacrée à « l'exécution d'ordres pour compte de tiers » est de 25% soit, environ, 133 Keuros, les 75% restant, soit 398 Keuros, rémunèrent le service « d'aide à la décision d'investissement ». Le montant payé à l'aide du système de commission partagée s'élève quant à lui à 75 Keuros sur l'année 2018.

Au cours de l'année 2018, la société de Gestion n'a pas été face à des situations susceptibles de générer un conflit d'intérêts dans le choix des prestataires.



FLINVEST

AUTRES POINTS A PRECISER

Les frais d'intermédiation n'ont rémunéré aucun autre service que ceux « d'exécution d'ordres pour compte de tiers » et « d'aide à la décision d'investissement ».